



## AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ABONNEMENT SERVICE SAAS GEODP

ENTRE LES SOUSSIGNES :

**La société ILTR**

35 rue du Château d'Orgemont  
49000 ANGERS  
FRANCE

☎ : +33(0)2 41 72 16 33

Immatriculée au registre du commerce sous le numéro  
441 354 776 00037 et représentée par Monsieur Yann  
GOBRAIT, agissant en qualité de Président

ET :

MAIRIE DE ROYAN  
80 AVENUE PONTAILLAC  
17200 ROYAN  
FRANCE

**Dénoté ci-après : le Client**

### COMPOSITION DU CONTRAT INITIAL

Module			Prix total HT / an*
Placier			1320,00 €
Licence mobile associée	2	300,00 €	600,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1920,00 €</b>

### DUREE DU CONTRAT INITIAL

Le présent contrat prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Client peut décider de le renouveler, par tacite reconduction, au maximum trois fois, par période d'une année civile.

Dans le cas contraire, le Client fera part de sa décision à ILTR par lettre recommandée avec accusé de réception, un mois au moins avant le 31 décembre de l'année en cours. ILTR ne peut renoncer à la reconduction.

### OBJET DE L'AVENANT

La composition du contrat initial ci-dessus est annulée et remplacée par la composition suivante :

Module			Prix total HT / an*
Placier			1320,00 €
Licence mobile associée	2	300,00 €	600,00 €
Paiement CB	2	348,00 €	696,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>2616,00 €</b>



**DATE DE PRISE D'EFFET DE L'AVENANT**

La date de prise d'effet de cet avenant est le 1<sup>er</sup> octobre 2020.  
Les autres termes du contrat initial restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux à Angers, le 16 septembre 2020

**Pour ILTR**

Monsieur Yann GOBRAIT, Président



ILTR  
35 rue du Château d'Orgemont  
49000 ANGERS  
FRANCE  
Tél : +33(0)2 41 72 16 33  
Fax : +33(0)9 72 35 95 39  
www.iltr.fr

**Pour le Client**

*Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »*



Pour le Maire  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET